

Encore un joli incendie « spontané » sur un chantier de construction, pour punir ceux qui refusent de payer ?

written by Jules Ferry | 24 novembre 2020



Les pompiers de Paris sont intervenus, dimanche 22 novembre 2020, pour un incendie criminel sur un chantier de construction à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Ces affaires de sabotage de chantier sont toujours fort réjouissantes à lire de bon matin !

Illustration du vieux principe en islam : « ***Tu payes ou ça brûle*** ».

L'incendie s'est déclaré en pleine nuit. Dimanche 22 novembre 2020, **aux alentours de minuit**, les pompiers de Paris sont intervenus pour un incendie sur un chantier de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). L'origine criminelle de l'incendie a été établie [Note de JF : La bonne blague...C'est bien le but de l'opération, faire passer le message !].


Chantier de construction de logements sociaux

L'incendie s'est propagé sur une surface de 200m² dans un chantier de construction rue du Maréchal Lyautey, dans le quartier du Fort de l'Est. Le chantier prévoit la construction de d'environ 550 logements, dont une partie en logements sociaux, avec activités et commerces de proximité. Quinze modules du chantier, sur trois niveaux, ont été détruits lors de l'incendie.



@PompiersParis
@PompiersParis



 **#Intervention** Cette nuit, violent feu de chantier à Saint-Denis (93). Cinq lances sont nécessaires pour éteindre l'incendie.

Pour plus d'infos  pompiersparis.fr/fr/news/interv...



6:10 PM · 22 nov. 2020



<https://www.pompiersparis.fr/fr/news/interventions/feu-de-chantier-a-saint-denis-93>

Pour venir à bout du sinistre, les pompiers de Paris déploient d'importants moyens. « ***Au total, quatre lances, dont une sur moyen élévateur aérien, ainsi qu'une lance canon-mousse sur bras élévateur aérien sont déployées. Deux lignes de 110m² sont établies et le poste de commandement tactique est activé*** », rapportent les pompiers de Paris. L'incendie n'a pas fait de victime.

https://actu.fr/ile-de-france/saint-denis_93066/photos-seine-saint-denis-incendie-criminel-sur-un-chantier-de-saint-

Tout cela est fort drôle quand on sait que la mafia du BTP est la première à vouloir importer toujours plus de migrants comme main d'œuvre corvéable, au détriment des Français. Dans le cas présent, il s'agit des funestes logements sociaux qui poussent partout, payés par nos impôts et destinés à héberger nos envahisseurs. En somme, un résumé du cycle infernal du Grand remplacement.

Il est donc bien amusant de voir ça et là l'arroseur arrosé, ou dit autrement : un chantier mis à sac par la gangrène importée pour non-paiement des droits territoriaux ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit : les responsables du chantier n'ont pas assez payé.

Les dhimmis du BTP interviennent au cœur de l'enclave musulmane de Saint-Denis : **ils ont l'argent, alors ils doivent payer** ceux qui tiennent la place (en plus des différents décideurs criminels qu'il faut aussi largement arroser au passage à tous les niveaux).

Rappel du statut de dhimmi : en terre musulmane, **le non-musulman est toléré s'il paye une contrepartie.**

Ce que les journalistes appellent pudiquement ou par ignorance « *un système mafieux* » découle en fait directement du code islamique.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dhimmi>

Dhimmi est un terme historique du droit musulman qui désigne les sujets non musulmans d'un État sous gouvernance musulmane, liés à celui-ci par un **« pacte de protection »** discriminatoire.

Le statut de dhimmi a codifié pendant des siècles la place des personnes de religion monothéiste principalement les minorités

juives et les populations chrétiennes à l'origine majoritaires dans les pays soumis aux autorités musulmanes (Syrie, Mésopotamie, Égypte, Grèce, Bulgarie, provinces romaines d'Afrique, Espagne...). **Les « gens du Livre » juifs et chrétiens,** dépositaires d'une partie de la Vérité révélée, avaient le droit de conserver et pratiquer leur foi **à condition de respecter un certain nombre d'obligations et de se soumettre à d'autres.**

La tradition attribue la paternité de ce statut au calife Omar, 2e calife de l'islam, après la mort du prophète Mahomet, d'où son autre nom de Pacte d'Omar 2. Pour l'essentiel ce statut stipulait que les dhimmis se verraient garantir par le sultan la protection de leur vie et de leurs biens ; en retour **ils devaient reconnaître la suprématie de l'islam et payer un impôt** appelé jizya. L'une des justifications de cet impôt est le fait que les sujets non-musulmans n'ont pas le droit d'intégrer l'armée, qui combat principalement au nom de la religion (ici, l'islam) : cet impôt est donc une sorte de contrepartie. La communauté des dhimmis est désignée en arabe par le mot Ahl adh-dhimma.

Le principe du paiement de l'impôt dhimmi date de temps très reculés.

On en trouve trace **en France depuis que la communauté musulmane est devenue prépondérante dans certaines zones géographiques.**

Un bel exemple de décryptage à travers une histoire de 2015...

Karim Ziani n'a plus droit de cité à Marseille. Placé en détention provisoire dans le cadre d'**un dossier d'extorsion sur le chantier** de la L2, le contournement autoroutier de Marseille, ce médiateur de la cité Picon-Busserine vient d'être libéré et placé sous contrôle judiciaire avec l'obligation de résider et de travailler à Grenoble.

Longtemps sourdes à l'appel des entreprises de travaux publics et des promoteurs, les autorités ont décidé de consacrer d'importants moyens à la lutte contre cette **délinquance des chantiers, un phénomène national qui a pris des proportions considérables à Marseille.** Selon la fédération départementale du BTP, qui dénonce « **un système mafieux** », cette criminalité coûterait autour de 50 millions d'euros par an.

L'affaire de la L2 a sonné la fin de l'impunité. **En janvier 2015, trois engins de chantier, dont une foreuse technique de Bouygues TP, avaient été incendiés pour un préjudice évalué à 1 million d'euros.**

Quelques jours plus tard, le groupe recevait le devis de la société Télésurveillance Gardiennage Intervention (TGI) pour assurer la sécurité du chantier. Karim Ziani avait fourni une liste de onze jeunes des quartiers à embaucher « pour être tranquille » et avait assuré à ses responsables qu'en répondant favorablement à l'offre de TGI, ils n'auraient plus de problème. Les trois gérants de fait ou de droit de l'entreprise ont été écroués depuis pour des peines de dix-huit à trente mois.

Une affaire pas isolée

Cette affaire n'est pas isolée. En 2015, cinq autres enquêtes pour faits de **racket sur les chantiers** ont été ouvertes par le parquet de Marseille qui pilote un groupe local de traitement de la délinquance dédié avec des bailleurs sociaux, des donneurs d'ordres et la fédération du BTP. La police a également créé une cellule spécialisée d'une petite dizaine d'hommes pour traiter ces **affaires de chantage,** et deux magistrats ont été nommés pour suivre les dossiers qu'ils remontent (...).

<https://www.lesechos.fr/2016/04/recours-chantages-vols-les-trois-plaies-des-chantiers-de-renovation-de-la-cite-phoceenne-224409>

Heureusement pour le gentil Karim, les juges avaient ordonné un simple « déplacement » de résidence à Grenoble.

Evidemment pas question de prison ou d'expulsion : la France ne saurait renoncer à toute cette matière grise venue d'Afrique.